



Rapport de l'organe de surveillance sur les comptes annuels 2021

du Fonds d'encouragement des activités culturelles

à l'attention du Grand Conseil

Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31 décembre 2021 du Fonds d'encouragement des activités culturelles

à l'attention du Grand Conseil

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 52 de la loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAR; RSB 935.52), nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds d'encouragement des activités culturelles pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil-exécutif

En vertu de l'article 34 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC; RSB 423.11) et en relation avec l'article 51 LCJAR, le Conseil-exécutif est chargé d'établir les comptes annuels conformément aux prescriptions légales. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'encouragement des activités culturelles et à la loi cantonale sur les jeux d'argent.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance, conformément à la loi sur le Contrôle des finances, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En vertu de l'article 52 de la loi cantonale sur les jeux d'argent, nous constatons par ailleurs que notre audit n'a débouché sur aucun constat attestant d'un usage des ressources du Fonds de loterie non conforme à la loi cantonale sur les jeux d'argent et à la loi sur l'encouragement des activités culturelles et à l'ordonnance correspondante.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

Contrôle des finances du canton de Berne

L. Benninger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

U. Hitz
Expert-réviseur agréé

Berne, le 24 janvier 2022

Annexe:

– Fonds d'encouragement des activités culturelles - Comptes annuels 2021



Fonds d'encouragement des activités culturelles - Comptes annuels 2021

Fonds d'encouragement des activités culturelles	2020 CHF	2021 CHF	Veränderung CHF	%
Recettes				
Attribution (Fonds de loterie)	26'500'000.00	12'200'000.00	-14'300'000.00	-54.0%
Attribution (fonds publics généraux alloués par le budget pour l'encouragement des activités culturelles)	3'500'000.00	15'500'000.00	12'000'000.00	342.9%
Attribution des fonds fédéraux (revenus de transfert)	12'752'165.42	11'296'204.67	-1'455'960.75	-11.4%
Don	0.00	2'000.00	2'000.00	n.a.
Total recettes	42'752'165.42	38'998'204.67	-3'753'960.75	-8.8%
Dépenses				
Contributions payées (ordinaires)	11'537'911.64	13'706'778.67	2'168'867.03	18.8%
Indemnités pour pertes financières COVID-19 / Projets de transformation versées	25'364'560.04	22'422'676.90	-2'941'883.14	-11.6%
Provision pour la part cantonale des indemnités pour pertes financières COVID-19 en suspens		8'825'000.00	8'825'000.00	n.a.
Régularisation (contributions dues au 31 décembre)	246'154.85	0.00	-246'154.85	-100.0%
Frais administratifs	1'005'618.00	1'099'646.00	94'028.00	9.4%
Total dépenses	38'154'244.53	46'054'101.57	7'899'857.04	20.7%
Total recettes	42'752'165.42	38'998'204.67	-3'753'960.75	-8.8%
Total dépenses	-38'154'244.53	-46'054'101.57	-7'899'857.04	20.7%
Excédent de recettes/dépenses	4'597'920.89	-7'055'896.90	-11'653'817.79	-253.5%
Etat de la fortune	31.12.2020	31.12.2021		
Etat de la fortune	16'911'749.83	21'735'871.22	4'824'121.39	28.5%
Extourne des subventions dues de l'année précédente	226'200.50	246'154.85	19'954.35	8.8%
Excédent de recettes/dépenses	4'597'920.89	-7'055'896.90	-11'653'817.79	-253.5%
Etat Fonds d'encouragement des activités culturelles	21'735'871.22	14'926'129.17	-6'809'742.05	-31.3%
Etat engagements ouverts	-8'556'312.33	-10'262'990.16	-1'706'677.83	19.9%
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles	13'179'558.89	4'663'139.01	-8'516'419.88	-64.6%

Fonds d'encouragement des activités culturelles	2020 CHF	2021 CHF	Veränderung CHF	%
Actif				
Prêts aux entreprises privées (financés par des tiers)	139'770.80	50'063.20	-89'707.60	-64.2%
Créances envers le canton	27'760'601.72	27'492'718.28	-267'883.44	-1.0%
Actif total	27'900'372.52	27'542'781.48	-357'591.04	-1.3%
Passif				
Capitaux de tiers				
Engagements courants	-211'692.27	-681'468.35	-469'776.08	221.9%
Passifs de régularisation postes du bilan	-246'154.85	0.00	246'154.85	-100.0%
Autres provisions à court terme	0.00	-8'825'000.00	-8'825'000.00	n.a.
Engagements envers la Confédération	-5'566'883.38	-3'060'120.76	2'506'762.62	-45.0%
Engagements envers la Confédération (prêts)	-139'770.80	-50'063.20	89'707.60	-64.2%
Capitaux de tiers total	-6'164'501.30	-12'616'652.31	-6'452'151.01	104.7%
Capital propre du fonds				
Capital propre du fonds au 01.01	-16'911'749.83	-21'735'871.22	-4'824'121.39	28.5%
Extourne des subventions dues de l'année précédente au 31.12	-226'200.50	-246'154.85	-19'954.35	8.8%
Excédent de recettes/dépenses	-4'597'920.89	7'055'896.90	11'653'817.79	-253.5%
Capital propre du fonds au 31.12.	-21'735'871.22	-14'926'129.17	6'809'742.05	-31.3%
dont : état engagements ouverts	-8'556'312.33	-10'262'990.16	-1'706'677.83	19.9%
dont : solde de la contribution extraordinaire du Fonds de loterie (COVID-19)	-2'387'605.38	0.00	2'387'605.38	-100.0%
Capital propre du fonds disponible au 31.12.	-10'791'953.51	-4'663'139.01	6'128'814.50	-56.8%
Passif total	-27'900'372.52	-27'542'781.48	357'591.04	-1.3%